



## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 16 DÉCEMBRE 2014

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	11/12/2014	date d'affichage :	11/12/2014
Présents :	17		

Le seize décembre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

**PRESENTS :** FLACHE Jérôme ; CORON Claude ; BERNARD Georges; FIRMIN Marie-Françoise ; MONNOT Jean-Guy ; BOUCHET Monique ; COURTAT Étienne ; GAUDIAU Dominique ; VOILLOT Bruno ; COURTOIS Emmanuel ; PRUDHON Fabienne ; MELQUIOT Hélène ; FOREST Manon ; HOHWEILLER François ; CHEVALIER Jean-Yves ; FRANCOIS Claudine ; TAUPENOT Martine.

**Absent(e)s :** VINTER Emmanuelle (a donné procuration à J. FLACHE)  
PETITJEAN Frédéric (a donné procuration à B. VOILLOT)

**Secrétaire de séance :** FOREST Manon

M. le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

***Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 18 novembre 2014, M. le Maire donne lecture à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a signées depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.***

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- AB34 et AB577 (rue de l'Abbaye)
- AB212 (2 rue de la Noierie)

### **ORDRE DU JOUR**

#### **N° 2014-12-16-113 décision modificative n°2/2014 budget annexe FAO :**

Jean-Guy MONNOT, Adjoint en charge des finances communales, expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget annexe du Foyer d'Accueil Occupationnel afin de permettre le paiement de la TVA sur la livraison à soi-même pour les bâtiments B et D :



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement à la sect <sup>o</sup> d'investis		97 377.11 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>		<b>97 377.11 €</b>		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	2 658.58 €			
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>2 658.58 €</b>			
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct			0.21 €	
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc</b>			<b>0.21 €</b>	
<b>Total</b>	<b>2 658.58 €</b>	<b>97 377.11 €</b>	<b>0.21 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	0.76 €			
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>0.76 €</b>			
D 1641 : Emprunts en euros	241.91 €			
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>	<b>241.91 €</b>			
D 2313 : Extension et restructuration FAO		99 432.80 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>99 432.80 €</b>		
R 021 : Virement de la sect <sup>o</sup> de fonct				97 377.11 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>97 377.11 €</b>
R 1068 : Excédents de fonctionnement				0.24 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>0.24 €</b>
R 1323 : Subvention du département				1.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>1.00 €</b>
R 2313 : immo en cours				1 811.78 €
<b>TOTAL R 23 : Immobilisations en cours</b>				<b>1 811.78 €</b>
<b>Total</b>	<b>242.67 €</b>	<b>99 432.80 €</b>		<b>99 190.13 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>193 908.66 €</b>		<b>99 189.92 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHARGE M. le Maire d'inscrire ces crédits au budget annexe du FAO pour l'année 2014,
- PRECISE que l'excédent budgétaire en section de fonctionnement s'établit désormais à 92 032.26€.

**N° 2014-12-16-114 décision modificative n°1/2014 budget annexe Immeuble de Paris :**

Jean-Guy MONNOT, Adjoint en charge des finances communales, expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget annexe de l'immeuble de Paris ce qui permettra de rattacher au budget général au total 273 048,01€ pour l'exercice 2014 :



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60611 : Eau et assainissement		976.43 €		
D 61522 : Entretien de bâtiments	8 955.09 €			
D 6156 : Maintenance	2 355.68 €			
D 616 : Primes d'assurances	23.83 €			
D 6227 : Fraix d'acte, de contentieux	6 183.41 €			
D 6261 : Frais d'affranchissement	4 108.53 €			
D 6262 : Frais de télécommunications		4.77 €		
D 627 : Services bancaires et assimilé		150.00 €		
D 63512 : Taxes foncières	3 317.00 €			
D 63513 : Autres impôts locaux		626.40 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>24 943.54 €</b>	<b>1 757.60 €</b>		
D 023 : Virement à la sect° d'investis		4 076.48 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>4 076.48 €</b>		
D 60612 : Energie-électricité	264.56 €			
<b>TOTAL D 606 : Achat non stoké</b>	<b>264.56 €</b>			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	5 567.14 €			
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>5 567.14 €</b>			
D 6748 : Autres subv. exception.		13 048.01 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>13 048.01 €</b>		
R 752 : Revenus des immeubles			14 674.92 €	
R 758 : Prod. divers de gest° courante				1 231.21 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>			<b>14 674.92 €</b>	<b>1 231.21 €</b>
R 773 : Mandats annulés (exerc. antérieur)				1 550.56 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>1 550.56 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 775.24 €</b>	<b>18 882.09 €</b>	<b>14 674.92 €</b>	<b>2 781.77 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts en euros		4 139.73 €		
D 165 : Dépôts & cautionnement reçus	6 341.16 €			
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>	<b>6 341.16 €</b>	<b>4 139.73 €</b>		
D 2132 : Immeubles de rapport	1 345.22 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 345.22 €</b>			
R 021 : Virement de la sect° de fonct				4 076.48 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>4 076.48 €</b>
R 1068 : Excédents de fonctionnement				0.18 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>0.18 €</b>
R 165 : Dépôts & cautionnement reçus			7 623.31 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts reçus</b>			<b>7 623.31 €</b>	
<b>Total</b>	<b>7 686.38 €</b>	<b>4 139.73 €</b>	<b>7 623.31 €</b>	<b>4 076.66 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-15 439.80 €</b>		<b>-15 439.80 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHARGE M. le Maire d'inscrire ces crédits au budget annexe de l'immeuble de Paris pour l'année 2014.

**N° 2014-12-16-115 décision modificative n°4/2014 budget général :**

Jean-Guy MONNOT, Adjoint en charge des finances communales, expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget général, afin d'être en mesure de financer les travaux de sécurisation d'un immeuble frappé d'un arrêté de péril imminent :



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 4541 : Travaux d'office : dépenses		12 000.00 €		
<b>TOTAL D 4541 : Travaux effectués d'office</b>		<b>12 000.00 €</b>		
R 4542 : Travaux d'office : recettes				12 000.00 €
<b>TOTAL R 4542 : Travaux effectués d'office</b>				<b>12 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>12 000.00 €</b>		<b>12 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>12 000.00 €</b>		<b>12 000.00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** M. le Maire d'inscrire ces crédits au budget général pour l'année 2014

### **N° 2014-12-16-116 Convention d'utilisation de la halle pour 2015 :**

Afin de définir les conditions de la mise à disposition de la halle aux grains par le Centre des Monuments Nationaux au profit de la commune de NOLAY, une convention est proposée entre les parties.

- durée : 1 an (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015)
- surface concernée : 450m<sup>2</sup> environ
- organisation du marché hebdomadaire les lundis de 8h00 à 12h00
- manifestations festives du 14 juillet
- 4 manifestations à caractère culturel chaque année, avec accès libre du public

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune de NOLAY et le Centre des Monuments Nationaux, annexée à la présente délibération,

**CHARGE** M. le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document propre à sa mise en application.

### **N° 2014-12-16-117 désignation d'un délégué communal au Conseil d'administration de l'EHPAD Jeanne Pierrette CARNOT :**

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07/04/2014,

Vu la démission de Mme Marie-Françoise FIRMIN de son poste de délégué communal au Conseil d'administration de l'EHPAD,

Considérant que la Commune de Nolay est représentée au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite par deux délégués, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un nouveau représentant communal au Conseil d'administration de l'EHPAD.

CANDIDATS : Monique BOUCHET  
Jean-Yves CHEVALIER

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne 19

Bulletins nuls ou litigieux : 0



Bulletins blancs	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	9

Ont obtenu :

- Mme Monique BOUCHET : douze voix (12)
- M. Jean-Yves CHEVALIER : cinq voix (5)

Mme Monique BOUCHET est élue à la majorité absolue.

### **N° 2014-12-16-118 actualisation du bail de chasse :**

Vu le bail de chasse signé entre la commune de Nolay et la société de chasse « la Grive », en date du 23/09/2010,

Considérant que l'article 4 du paragraphe intitulé « charges et conditions » dudit bail prévoit une révision annuelle du loyer, sans en définir les modalités de calcul,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de préciser par avenant la formule d'actualisation annuelle du prix du loyer du bail de chasse, selon la formule suivante :

$$P1 = P0 \times \text{indice 1} / \text{indice 0}$$

Dans laquelle P1 est le prix applicable pour l'année suivante

P0 est le prix applicable pour l'année antérieure

Indice 1 = indice unique national des fermages agricoles pour l'échéance de juillet de l'année en cours

Indice 0 = indice unique national des fermages agricoles pour l'échéance de juillet de l'année précédente

**CHARGE** M. le Maire de signer le présent avenant ainsi que d'émettre les titres de recette correspondants.

### **N° 2014-12-16-119 désignation d'un représentant du Conseil municipal dans la procédure d'acquisition de l'ancienne gare :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune envisage de se porter acquéreur sur la société CLEIA de l'ancienne gare de Nolay, pour éventuellement y permettre l'exercice de la compétence restauration scolaire par les services de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Intéressé professionnellement et financièrement dans ce dossier, en tant que cadre de l'entreprise CLEIA, et actionnaire de la société consolidante, M. le Maire explique qu'il ne prendra pas part aux divers débats et négociations, ainsi qu'aux délibérations du Conseil municipal à venir portant sur ce dossier.

Vu l'article L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L2131-11 du même code,

M. le Maire propose à l'Assemblée de désigner M. Jean-Guy Monnot, en charge notamment du patrimoine bâti, pour représenter les intérêts de la commune dans les négociations et débats conduits en vue de l'acquisition de l'ancienne gare de Nolay.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention,

**DESIGNE** M. Jean-Guy MONNOT pour représenter les intérêts de la commune dans les négociations et débats conduits en vue de l'acquisition de l'ancienne gare de Nolay, ainsi que de signer toute pièce nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

## **FIN DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Questions diverses**

#### ✓ **Approbation du PLU :**

Claude CORON, Adjointe en charge de l'urbanisme, expose à l'assemblée que les annexes du PLU n'ont pu être obtenues du cabinet URBICAND avant le 12 décembre, trop tardivement donc pour inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion l'approbation du document définitif. M. le Maire ajoute qu'il convient également de prendre le temps de vérifier l'intégralité du document définitif avant son approbation. Si toutes les pièces écrites et graphiques sont présentes et conformes, le document pourra probablement être soumis au vote lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

#### ✓ **Réception du chantier place du Dr Joseph CATTIN :**

Le Maître d'œuvre a convoqué les entreprises jeudi 18/12 sur le chantier pour procéder aux opérations de réception.

#### ✓ **Vœux du Maire à la population :**

La cérémonie des vœux du Maire à la population se tiendra le Vendredi 9 janvier à partir de 19h30.

#### ✓ **Arbre de Noël du personnel :**

L'arbre de Noël du personnel sera organisé le 13 janvier à 17h00 dans la salle du Conseil.

#### ✓ **Maintien des services de la Poste :**

Suite à la dernière réunion du Conseil, au cours de laquelle la fermeture du centre de tri de Nolay avait été évoquée, M. le Maire a pris contact avec les services concernés. Effectivement il est envisagé de transférer 3 facteurs sur les 6 présents à Nolay, sur le site de Meursault. M. le Maire a immédiatement écrit au Directeur régional du service « courrier » pour lui faire part de son incompréhension et de son opposition au projet.

#### ✓ **Projet OTI :**

L'agenceur chalonais Ravassard, en charge de l'aménagement intérieur des agences de l'OTI, était présent Jeudi 4 décembre dans l'ancienne pharmacie au 13/15 rue de la République pour étudier le projet nolaytois. Il devra produire un document suffisamment précis pour établir un dossier de consultation d'entreprises en vue de la réalisation des travaux. Les travaux de gros-œuvre (structure) seront réalisés et pris en charge par la Commune, qui amortira cette dépense sur les loyers payés par l'OTI. Les aménagements intérieurs de finitions seront réalisés en direct par l'OTI.

M. le Maire prendra contact avec l'Architecte des Bâtiments de France et le CAUE pour prévoir ces travaux.



✓ **Conseil communautaire du 15 décembre :**

Le dossier d'aménagement d'un aéroport communautaire a été soumis à l'assemblée lors de la réunion du lundi 15/12. Eu égard à la charge d'investissement (~4.7 millions d'euros dont 1 million à charge de la Communauté d'Agglomération), et au gouffre que représentent les charges d'exploitation d'un tel ouvrage, le projet a été très largement rejeté.

Le projet de développement de l'offre de transports en commun sur le territoire communautaire, à l'étude depuis 2 ans, a été différé par un vote de l'assemblée. La proposition inattendue de financer ce projet en doublant le versement « transport » des entreprises, qui passerait de 0.3% à 0.6% de la masse salariale, a fait l'objet de nombreuses critiques. D'autant que cette augmentation de la taxe financerait non seulement les charges supplémentaires induites par le nouveau projet, mais avait également pour but d'apurer la dette antérieure du service.

Le report de ce projet rend caduque la consultation de délégation du service public qui avait retenu la candidature de la société Keolis.

✓ **PIG :**

Claude CORON expose que 16 dossiers concernant Nolay ont d'ores et déjà été retenus dans le cadre du PIG/PACT21.

✓ **Recherche de médecins :**

Le Dr Verneyre de Meursault a pris contact il y a quelques temps avec M. le Maire pour lui demander comment évoluait le dossier *recherche de médecins* à Nolay. Ce dernier l'a informé que 2 locaux étaient disponibles immédiatement pour lui permettre d'assurer une permanence. Pour démentir une rumeur selon laquelle les élus de Nolay ne souhaitaient pas voir s'établir le Dr Verneyre, M. le Maire lui a adressé un courriel lui confirmant sa bienvenue le cas échéant, et précisant les 2 possibilités d'installation provisoire immédiate : soit dans le cabinet laissé vacant suite au départ à la retraite du Dr Rademackers, soit dans le centre social rue Lavirotte. De manière un peu plus pérenne, il est envisagé d'aménager 2 cabinets médicaux dans l'ancien musée en attendant la réalisation de la maison médicale ou du pôle de santé pluridisciplinaire.

La question est posée de l'opportunité d'engager des dépenses pour aménager 2 cabinets médicaux provisoires, alors qu'un projet plus vaste est à l'étude. Pourquoi ne pas réaliser directement une maison de santé et faire l'économie d'une solution transitoire ? M. le Maire explique que le projet de Maison de santé doit être porté par 2 médecins au minimum, dont la commune de Nolay ne dispose pas actuellement. Il est à noter également que l'avant-projet d'aménagement du musée sera composé de manière à faciliter au maximum la reconversion des locaux après le départ des professionnels de santé.

✓ **Dénomination rue de la Noirie :**

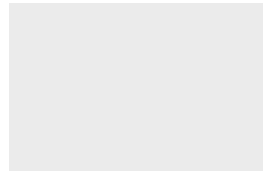
Nolay comporte aujourd'hui 2 rues de la Noirie, dont l'une est située sur le territoire du hameau de Cirey. Il semble toutefois difficile de changer la dénomination d'une rue. Un mot supplémentaire pourrait être adjoint au nom actuel d'une des rues de la Noirie (rue de la Noirie de Cirey). Ce dossier est à l'étude.

À l'occasion de l'étude de ce dossier a été évoqué aussi le moyen de pérenniser la mémoire des docteurs Vaudiaux. Étienne COURTAT rappelle qu'il a transmis à l'ensemble des élus du Conseil une note reçue de M. Jacques Vaudiaux sur l'histoire nolaytoise de la famille. La décision éventuelle de donner le nom des docteurs Vaudiaux à une rue sera soumise à l'approbation de la famille. Le débat à ce sujet reste ouvert.

*la séance est levée à 22h35.*



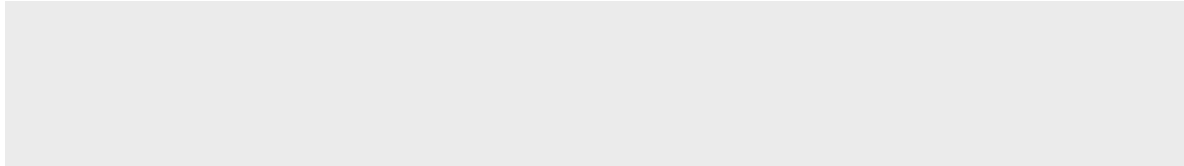
Le Maire,  
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

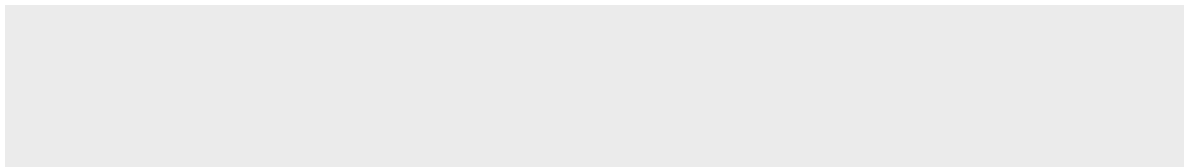
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

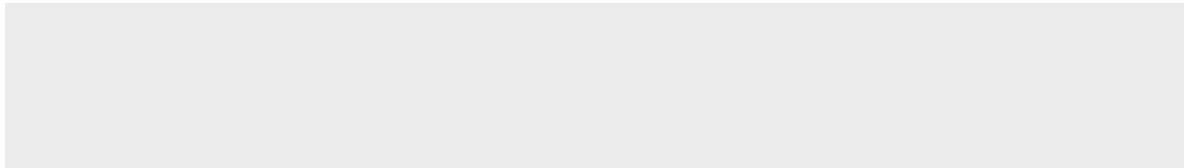
COURTAT Étienne



GAUDIAU Dominique

VOILLOT Bruno

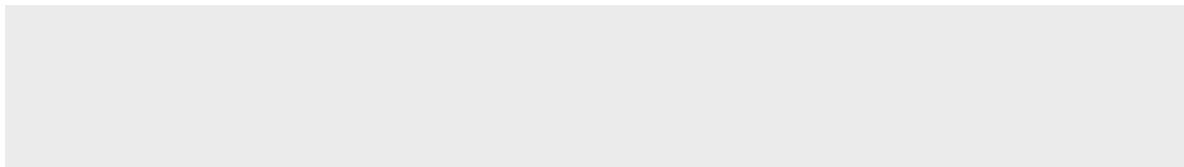
~~PETITJEAN~~ Frédéric



COURTOIS Emmanuel

PRUDHON Fabienne

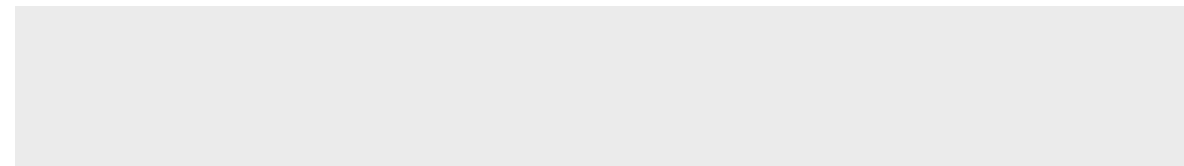
~~VINTER~~ Emmanuelle



MELQUIOT Hélène

FOREST Manon

HOHWEILLER François



CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine

TAUPENOT Martine

